

République française

COMMUNE DE MALARCE SUR LA THINES ARDECHE

Séance du mardi 25 juillet 2023

Date de la convocation: 19/07/2023

Membres en exercice :
8

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-cinq juillet l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Delphine FEUILLADE BRIERE à 18 h 00

Présents : 7

Présents : Delphine FEUILLADE BRIERE, Jean BYKENS, Valentin BESNIER, Philippe BRILLANT, Emilie MALEYSSON, Ronna CHALVET, Daniel GINIER

Votants: 7

Secrétaire de séance:
Valentin BESNIER

Représentés:

Excusés:

Absents: Emmanuel VERILHAC

Objet: Désignation du délégué suppléant au SMAM - DE_2023_42

Suite à la démission de Monsieur DUREY Jean-Marc, il convient de désigner un délégué suppléant au Syndicat de l'Ardèche Méridionale. Pour rappel, le délégué titulaire est Monsieur VERILHAC Emmanuel.

Madame le Maire se propose pour être suppléante.

Après en voir délibéré, le Conseil municipal, approuve la désignation de Madame FEUILLADE BRIERE Delphine comme déléguée suppléante au Syndicat de l'Ardèche Méridionale.

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,
Delphine FEUILLADE BRIERE



RF
PRIVAS

Contrôle de légalité
Date de réception de l'AR: 01/08/2023
007-210701470-20230725-DE_2023_42-DE